

LE NOUVEAU CABINET DEVANT LE PARLEMENT

M. André Tardieu obtient à la Chambre un vote de confiance par 309 voix contre 262

De violents incidents
altercations et voies de fait
entre la droite et les socialistes
ont marqué
l'intervention de M. Léon Blum

Le troisième cabinet André Tardieu s'est présenté hier devant le Parlement. Interpellé à la Chambre aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, il y a obtenu quarante-sept voix de majorité, ce qui dépassait la moyenne des précédents.

Du débat que dire, sinon qu'il s'est déroulé dans une atmosphère de rébellion jusqu'au moment où le communiste Jacques Duclos d'abord, puis le général de Saint-Just soulevèrent des incidents auxquels purent se mêler les violents de l'Assemblée, mais qui n'effacèrent en rien le fond de la discussion ?

Les interpellateurs attaquèrent le gouvernement à fleur de mouche. On écouta avec sympathie les clairs déclarations de M. Léon Meyer sur la suppression du ministère de la marine marchande ; les techniciens de l'aviation, qui se préoccupent de l'absorption du ministère de l'air par celui de la défense nationale, parlèrent au milieu d'une attention défensive ; M. François Albert, ennuagé par ses sarcasmes ; M. Bergery sut, avec plus de souplesse qu'il n'apparaissait, dissiper des problèmes de la politique extérieure ; bref, un ambiance de détente, où les questions étaient bien plus traitées en elles-mêmes que sous le signe de la passion politique.



M. CÉSAR CHABRUN

toute allure de polémique. Un joli passage sur la misère de nos querelles internes vint du poste d'observation qu'est Genève, un appel d'une éloquence émouvante à la trêve des luttes de parti en présence des grands problèmes internationaux qui vont décider de notre avenir ; tel fut en raccourci le discours de M. André Tardieu.

La majorité applaudit vigoureusement son chef ; l'opposition resta silencieuse, pas toutefois d'un silence fermé, hostile ; elle était pour ainsi dire au point mort.

M. Edouard Herriot parla sur les ordres du jour. Son langage fut, comme à l'habitude, mesuré, courtois, parlementaire. Il dit les raisons de parti, empruntées surtout aux incidents de la dernière crise ministérielle, pour lesquelles ses



M. DELESALLE (CROQUIS DE H.-P. GARNIER.)

amis et lui ne pouvaient répondre à l'appel à la trêve que leur avait adressé le président du conseil.

Rien dans tout cela qui rappellerait l'éprouvée des batailles antérieures ; la nouvelle manière de M. André Tardieu y était sans doute pour quelque chose ; peut-être aussi les députés réagèrent-ils maintenant leur combativité pour affronter les adversaires dans leurs circonscriptions.

Les incidents de la fin de la séance, qui ne touchaient pas, répétition, au fond du débat, apparurent, en somme, comme les dernières convulsions d'une flamme qui s'éteint.

Nanti de son vote de confiance, M. André Tardieu est parti pour Genève. Il sera de retour demain matin. Espérons qu'il obtiendra d'une législature qui a perdu beaucoup de temps en vaines querelles qu'elle consacre ses derniers jours à des travaux utiles et finisse au moins en beauté.

RAOUL SABATIER.



M. ANDRÉ TARDIEU À LA TRIBUNE

La séance au Palais-Bourbon

Dès 14 heures 30 en refus du monde. À l'intérieur des tribunes règne une atmosphère lourde où l'on respire la chaleur de mille corps pressés. À travers la gaze d'une brume impalpable, l'hémicycle apparaît tout en bas tapissé de cinq cents crânes luttant avec des chances inégales contre les ravages de la calvitie.

Au banc du gouvernement, M. André Tardieu, bras croisés, longeron étincelant, voisine avec M. François Pietri, crâne livide, cercle d'argent, tandis que M. P.-E. Flandin a libéré ses grandes jambes auxqueltes le banc ministériel trop étroit infligeait le supplice des brodequins.

La déclaration ministérielle

15 heures : Un coup de sonnette interrompait de M. Fernand Boulson impose le silence :

« La parole est à Monsieur le président du conseil pour faire une déclaration au nom du gouvernement ».

M. André Tardieu, le corps légèrement penché en avant, la démarche élastique, gagne aussitôt la tribune pour donner lecture de la déclaration ministérielle. (1) Il parle de cette voix claire, à l'éclat de verre, qui découpe l'idée, la phrase, le mot à l'emporte-pièce et sans la moindre bavure. La majorité souligne de ses applaudissements les passages qui traitent des thèmes français en matière de réparations et de désarmement.

Elle approuve avec chaleur le président du conseil quand il insiste sur la nécessité de voter le budget en temps voulu. Elle acquiesce également aux paroles de neutralité et d'apaisement que M. André Tardieu consacre au fameux projet de réforme électorale ; elle entend enfin en battant des mains la simplification, l'allègement et la coordination des départements ministériels réalisés par le député de Belfort. Quant à la gauche, elle a coupé de quelques interruptions turbulentes, vite apaisées du reste par M. Boulson, certains points du programme gouvernemental. Et elle a battu, en criant : « Aux urnes », à marquer les espérances qu'elle fondeait sur la consultation populaire proche.

Le défilé des interpellateurs

M. André Tardieu a regagné sa place : Le débat de politique générale va s'ouvrir par le défilé rituel des interpellateurs.

M. Cachin, qui a le premier la parole, n'a pas, en revanche, l'oreille de la Chambre ; à peine s'est-il installé à la tribune, l'hémicycle se vide aux trois quarts, et la plupart de ceux qui restent se mettent à leur correspondance.

Un visage enfié, des lèvres minces, le masque sans cesse projeté en avant, des gestes coupants et un ton péremptoire jusqu'à la confiance chuchotée à mi-voix : M. César Chabrun refait l'historique de la crise ministérielle, s'en prend à M. André Tardieu, condamne à la faveur de souvenirs bibliques le gouvernement qui pratique une « politique d'apparence et d'effort au peuple que des idoles ».

Et le député de la Mayenne, emporté par son élan, prophétise :

Le peuple bientôt descendra de la montagne et se fera sur les idoles.

À gauche on applaudit, à droite on rit.

M. Renaudel, contrairement à ce que vous eussiez pu imaginer, reste froid tout le temps qu'il trône à son tour, d'une voix égale et chantante, sur la crise ministérielle. En revanche, il s'anime et devient passionné quand il s'agit de s'élever contre la concentration ministérielle réalisée par M. André Tardieu et à propos de laquelle il brandit les grands mots de l'assimilation et de bonapartisme.

M. Delesalle, allouette longue et mince, cou long et mince, ne long

et mince, le tout couronné par une ample chevelure noire aux ondulations triplement étagées, proteste contre la mise en tutelle du ministère de l'air et contre la jonction de l'aviation commerciale au département des travaux publics.

« Je ne fais pas de politique... J'abandonnerai même le terrain de la technique gouvernementale », prend soin de nous annoncer M. J.-L. Breton.

Et, de fait, l'orateur, qui a l'air très sage d'un candidat au doctorat de droit, se livre à une critique juridique des réformes ministérielles opérées par M. André Tardieu, en faisant valoir que certaine loi, votée en 1920, interdisait de modifier par un simple décret le statut de nos grands départements d'Etat.

Comme tous les interpellateurs généralement à prendre exemple sur M. Léon Meyer, il ne parle que dix minutes, d'une voix très douce et en jouant de quelques feuillets blancs comme d'autant de touches d'un clavier. Mais dans ces dix minutes, il dit fort bien ce qu'il a à dire, entendez qu'il redoute de voir la suppression du ministère de la marine marchande être préjudiciable à nos grands intérêts économiques marins. Et à gauche aussi bien qu'à droite on applaudit l'éloquente intervention du député de la Seine-Inférieure.

M. Brocard interrompt en son personnel, et n'a cure de la politique intérieure.

DOMINIQUE CANAVAGGIO.

(La suite en 4^e page)

UN JEUNE HOMME

tue son hôtelier

d'un coup de revolver

à la suite d'un pugilat

né d'un motif futile

Pour un simple mot injurieux, lancé au téléphone dans l'escalier d'une discussion, hier matin, dans le quartier de Batignolles, le fils d'un commerçant parisien a tiré sur son locuteur et l'a tué net.

Raymond Guilla, jeune homme de 23 ans, habite avec sa maîtresse, Yvonne Sandere, âgée de 30 ans, entraînée dans un dancin de Montmartre. L'appartement n° 26, dans un coquet hôtel meublé, 4, rue Dulong.

Après avoir passé la fin de la soirée sans son ami qui s'était couché d'assez bonne heure, la jeune femme ne rentra qu'à 1 h. 30 du matin, dans la nuit de lundi à mardi. Raymond Guilla fut d'autant plus indisposé contre elle que, malgré son retour tardif, elle manifestait son insouciance en chantant dans l'escalier.

Dans la chambre, une querelle mit aux prises les deux jeunes gens.

Comme les éclats de voix et le bruit se prolongeaient, les voisins téléphonèrent au locier, M. Edouard Jean.

Prenant à son tour le téléphone, M. Jean pria son locataire de vouloir bien suspendre le sonnerie d'alarme. Enervé, Guilla répondit vertement qu'il avait bien le droit de faire ce qu'il lui plaisait chez lui.

La discussion s'envenima et des mots aigres-doux furent échangés de part et d'autre. A bout d'arguments, Guilla traita le locier d'imbécile et racrocha l'annonceur. Le calme revenu, chacun s'endormit.

Un drame dans une cage

On dit que la nuit porte conseil. Ce ne fut malheureusement pas le cas pour l'hôtelier qui, malgré les heures écoulées et un sommeil réparateur, se réveilla en sursaut à la parole injurieuse de son client. Par téléphone, il pria M. Guilla de descendre au bureau en

M. EDOUARD JEAN M. GUILLA

lui disant qu'un inspecteur de police demandait à le voir. Il était alors 8 h. 30.

M. Guilla descendit en pyjama, après avoir glissé un revolver dans la poche de sa veste. Il devait, dans la suite, expliquer ce geste en disant qu'il redoutait de la part de son locuteur « connu pour sa violence » une réaction brutale.

(La suite en 4^e page)

EN 2^e PAGE : Aujourd'hui commence le concours de tourisme Paris-Vichy-Saint-Raphaël.

EN 3^e PAGE : Nouvelle phase de la conférence de Genève, par Saint-Rémy.

Le départ de M. Tardieu pour Genève. Les auteurs présumés du crime de Balan ont été retrouvés.

EN 4^e PAGE : L'élection du nouveau président de l'Association générale des étudiants.

EN 5^e PAGE : La Bourse de Paris.

(La suite en 2^e page)

CINQ OUVRIERS

sont tués

un sixième est blessé

dans un éboulement

près de Puget-Théniers

Nice, 23 février. — On procède actuellement à des aménagements de la route 202, entre la Vésoubie et la Mescia, près de Puget-Théniers. Ces travaux sont confiés par les ponts et chaussées à une entreprise qui employait quatre hommes à cet endroit. Ceux-ci décapaient un gros rocher et, à 8 h. 15, ils avaient fait exploser une mine. La circulation avait été momentanément interrompue et l'opération s'était poursuivie normalement.

Soudain, à 9 heures, alors que le travail avait repris et que rien ne pouvait faire prévoir une catastrophe, un immense pan de rocher s'écroula brusquement sur la chaussée. Avec un fracas formidable, les rochers s'éboulaient sur la route, écrasant une partie des travailleurs et déboulèrent sur la voie du chemin de fer, située à quelques mètres en contre-bas.

Bientôt la première émotion passée, les ouvriers donnèrent l'alarme et des secours s'organisèrent pour dégager les morts et les blessés. Une équipe d'ouvriers d'une entreprise de la Mescia vint prêter son aide. De son côté, M. Chauve, inspecteur en chef des ponts et chaussées, accompagné de M. Mallet, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Chaillet, ingénieur T.P.E., alertés téléphoniquement se transportèrent sur les lieux. Ainsi que M. Couturier, directeur des chemins de fer de la Provence et M. Serres, inspecteur du contrôle de l'Etat. Une équipe de douze pompiers, requise par le préfet des Alpes-Maritimes et commandée par le lieutenant Michel, arriva dans un camion automobile pour collaborer au sauvetage.

(La suite en 3^e page)

LES AMOURS

extraconjugales

ne sont pas toujours

immorales

Ainsi en juge la Cour d'appel

Par delà l'amour, par delà la mort d'un même homme, deux femmes, une épouse légitime et une maîtresse, durant quinze ans, ont lutté l'une contre l'autre. Combat pénible et courtisé jusqu'à l'extrême, devant les tribunaux civils, mais acharné sans merci.

Quinze ans, au bout desquels la première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Grignon, vient de rendre un arrêt dont on peut dire qu'il aura une grande répercussion judiciaire.

Il est dit que l'acte de l'adultère est de nature à constituer un délit, mais que, si l'adultère est commis par une femme mariée, il ne constitue pas un délit, si elle n'a pas eu connaissance de l'adultère de son mari.

Quinze ans, au bout desquels il a été décidé que la femme qui a eu connaissance de l'adultère de son mari, ne peut être considérée comme complice de son mari.

M. A. CANDELIER

(La suite en 2^e page)

Le haut commandement japonais

décide de suspendre les opérations à Changhaï

et d'attendre l'arrivée de nouveaux renforts



En haut : Des prisonniers chinois sont conduits au quartier général japonais par des fusiliers marins nippons. — En bas : Des troupes japonaises, dans les rues de Changhaï, cherchent à repérer le tir des troupes chinoises.

(Photos exclusives Wide World.)

LOMBES, 23 février. — L'opération d'encerclement que tentaient les forces japonaises devant Changhaï a échoué. Une troisième attaque, lancée mardi matin contre les positions chinoises, a été repoussée avec de lourdes pertes. Le haut commandement japonais a suspendu les opérations et a décidé d'attendre des renforts avant de lancer une nouvelle offensive.

D'après certaines informations, les effectifs japonais, qui sont de 20.000 hommes environ, seraient doublés. Deux divisions auraient déjà quitté le Japon et arriveraient à Changhaï avant la fin de la semaine.

L'attaque débuta ce matin à l'aube par un violent duel d'artillerie. Les batteries japonaises et les pièces de marine firent pleuvoir une grêle de projectiles sur les positions chinoises, devant Kiang-Oan.

(La suite en 3^e page)

MON FILM

Le rêve de la plupart des artistes dramatiques est d'entrer au Théâtre-Français. Et ceux qui y sont semblent s'en vanter. En sortant, sous n'importe quel prétexte.

Un jeune pensionnaire, M. Pierre Faubert, vient, à son tour, de lâcher la plus officielle des rampes parisiennes. On pouvait le croire très heureux d'appartenir au premier théâtre du monde, d'ignorer les aléas du métier de comédien, d'avoir devant lui un avenir, modeste peut-être, mais tout tracé, avec de prestigieuses appointements assurés et, en fin de carrière, la croix de la Légion d'honneur.

Pas du tout. M. Pierre Faubert vient d'adresser à l'administration générale de la Comédie-Française une lettre où il donne catégoriquement sa démission.

« Ce n'est pas sans un serrement de cœur, écrit-il, que je quitte cette maison où mes camarades et le public m'avaient réservé un accueil si généreux. Soyez assuré que si je quitte le Théâtre-Français, ce n'est pas pour entreprendre une nouvelle carrière théâtrale ou cinématographique. Non, je désire seulement retourner à la vie simple et normale. »

Cette dernière phrase est inquiétante. Certes, nous avons bien entendu parler de quelques jeunes excentriques de sociétés et de pensionnaires ; nous savons que des hommes politiques sont chez eux dans les coulisses de la Maison de Molière comme dans ceux du Sénat et du Palais-Bourbon ; des intrigues plus ou moins sentimentales nous ont été révélées et nous savons bien que les Agnès réunies sous la houlette de M. Faber ne sont pas toutes des ingénues. Mais enfin, tout cela est, sinon simple, du moins normal, et l'effacement de M. Pierre Faubert nous aurait nous-mêmes. Pour l'expliquer, il nous faudrait supposer que les coulisses de l'illustre Théâtre cachent, même à nos yeux perspicaces Bachaumont, des choses diaboliquement anormales et compliquées.

Je n'en crois rien, imaginant plutôt que M. Pierre Faubert — on le dit d'ailleurs souffrant et un tantinet neurasthénique — n'est pas fait pour vivre dans l'atmosphère agitée, fébrile, éternelle, fatigante d'un théâtre, même subventionné. Les carrières artistiques sont faites de luttas pénibles, de succès éphémères, de déceptions cruelles ; un enthousiasme juvénile s'y heurte à toutes sortes d'obstacles à la fois mesquins et décourageants, et qui n'a pas le cœur bien accroché, ne se cuirasse pas au plus tôt d'un triple airain pour braver la rouserie, la calomnie, l'envie, voire la haine, n'est évidemment pas fait pour entrer dans une telle arène avec quelques chances de vaincre.

Mais ce pauvre M. Pierre Faubert a tort de croire qu'il trouvera, ailleurs, une vie plus simple et plus normale. Dans la plupart des carrières — même celles qui semblent de tout repos — il faut attendre à rencontrer des méchants et des mufles. La vie simple et normale, où la trouver ? Pas même aux champs où les voisinages sont rarement pacifiques, où les rivalités, les hostilités sont aussi grandes que dans les coulisses du Théâtre-Français.

La vie simple et normale, on ne peut que se la faire soi-même et à qui le veut, c'est possible n'importe où. — CLÉMENT VAUTEL.

Pour l'embellissement de Paris

M. BIGOT

premier lauréat du concours

ouvert par la Ville de Paris

nous expose son projet

de voie triomphale

PAR EMILE CONDOVER.

Paris est en perpétuelle mue. Ici et là il change de parure. Son embellissement hante les esprits. Ainsi commencent à s'examiner les traits essentiels de la ville future.

C'est la porte Maillot qui maintenant est à l'ordre du jour. Demain sera publique, dans une salle du



Le pont de Neuilly et l'axe de Puteaux envisagés en square. D'après le projet de M. Bigot.

parc des foires, boulevard Lefebvre, l'exposition des projets pour l'aménagement de cette porte qui vient de faire l'objet d'un concours ouvert par la Ville de Paris et le département de la Seine. Mais le public n'aura pas à se prononcer. Le jury, composé d'une dizaine d'architectes, des chefs des services administratifs de la Ville, de conseillers généraux et municipaux, a déjà attribué le premier prix — cent mille francs pour vous servir — au projet dit des Sept étoiles d'or à conçu par M. Bigot, architecte, membre de l'Institut, avec la collaboration des sculpteurs Iandowski et Botchard.

A vrai dire, un premier concours avait eu lieu voici deux ans, qui n'envisageait que l'aménagement de la porte Maillot elle-même. Un conseiller municipal du septième arrondissement intervint pour qu'on n'y donnât pas de suite ; il estimait, fort judicieusement d'ailleurs, que c'était faire preuve de vue étroite que de limiter ainsi le sujet sans songer à l'avenir, à l'extension inévitable de Paris, et qu'il convenait d'organiser un nouveau concours sur une échelle plus vaste, à savoir l'aménagement de la voie allant de la place de l'Etoile au rond-point de la Défense en passant donc par la porte Maillot et le pont de Neuilly. La Ville vit grand et se rendit à ces



SCEPTIQUE

— Je vous aimerais toute ma vie.
— Oui... si elle est courte.

(Dessin de ROUBILLE.)

est le seul savon que
vous trouverez partout

Les auteurs présumés du crime de Balan ont été retrouvés hier près d'Annemasse

— Lyon, 23 février. — On a retrouvé aujourd'hui, à Vétraz-Montours, près d'Annemasse, Anatole Philipponnet que l'on recherchait pour éclaircir l'affaire du mystérieux cadavre de femme décapé.

Interroquée, la femme a fourni des réponses assez embarrassées. Elle a toutefois reconnu que le drap portant les lettres de son mari avait été déposé dans une cassette que, lorsque le duc de Nemours était à Paris, elle avait confiée à son frère, le duc de Nemours. En parlant de Nemours, elle avait même laissé sur la table des vivres destinées à la vieille mère Guillaume. Venue à Nemours pour y chercher du travail, et n'en ayant point trouvé, elle avait été conduite chez Mme Guillaume, mais elle trouvait les portes de la maison fermées à clef. Les vivres étaient intacts, la vieille avait disparu avec l'enfant, elle avait dû emporter les deux draps, et elle ne pouvait correspondre au signalement donné.

On a présenté à Anatole Philippiot

alliance trouvée sur le cadavre, elle l'a formellement reconnue pour être celle qui portait la mère Guillaume.

Elle a été laissée en liberté car elle n'est sur le point d'avoir un bébé.

Quant à Pietro Guillaume, il a été hospitalisé à la suite d'un accident du travail.

L'éboulement de Puget-Théniers

[SUITE DE LA 1^{re} PAGE]

Après de laborieux efforts, on réussit à dégager deux blessés qui furent immédiatement transportés en ambulance à l'hôpital de Nice. Ce sont les hommes de l'entreprise Fredini, qui sont à Sirigno (Italie), de Maurice et Gilette, dont Petas est très grave, et Giordano Pocaanais, qui mourut dès son arrivée. Trois cadavres ont pu être retirés, sifframment.

Ce sont ceux des ouvriers Pucal, Peiran, 43 ans, célibataire, Ri-

agnol : Joseph Bonacchi, 30 ans, marié, père de deux enfants, sujet Italien, et Pierre Manzoni, 20 ans, célibataire. Le conducteur du Tréportille, Robert, 26 ans, marié, Rozanov, n'a pu encore être délogé.

Aussitôt avertie de l'accident, la Compagnie des chemins de fer de la Province a envoyé un train de secours sur la ligne de la gare de la Province pour dégager la voie qui est obstruée sur une longueur de 30 à 40 mètres.

Pour l'instant, le trafic routier est complètement interrompu. Il faut compter deux ou trois jours avant que les véhicules momentanément déviés par Roucsteron et le col Saint-Raphaël prennent la route normale. — (Journal)

Le procès du braconnier accusé d'avoir tué un garde-chasse

AUXERRE, 23 février. — L'événement

Un témoin, l'industriel, un nommé Thiebaut, de Paris, a téléphoné au parquet pour dire que, si le veston de Gogria a été maculé de sang, c'est qu'au cours d'une partie de chasse l'ac-

Un meurtrier condamné à Blois au bagne perpétuel

Dix millions d'or tombent à la mer
CHATEAUBRIANT, 23 février. — Pendant qu'on débarquait 600 millions d'or du paquebot *Herengracht*, une chaîne s'est brisée et six barils soit dix millions d'or, sont tombés à la mer.
Dix plongeurs d'un solide acapachodier ont été envoyés à la mer pour aller repêcher les barils. Ils ont permis de constater qu'une partie de ce trésor est en sautoir. Les six barils d'or coulés. Il en est qui ont été endommagés ou éventrés et qui ont laissé s'échapper leurs lingots de 10 kilos

et le relèvement des lourds barils de 90 kilos a été relativement rapide, par contre l'exploration du fond de l'eau a été gênée par la basse mer qui, en troublant le fond de l'avant-port, n'a pas permis au sonaphandrier de retrouver en totalité les lingots nus. Des lingots de

Accident de chemin de fer

Verdun, 23 février. — Un train de marchandises, composé d'une quarantaine de wagons, venant de Verdun, se dirigeait vers Conflans lorsque, sous le tunnel de Tavannes, une rupture d'attelage se produisit.

Un autre agent du train, A. Maillard,

Le trafic, interrompu pendant plusieurs heures, reprit vers 10 heures du matin.

L'affaire Mancini sera-t-elle jugée par un jury du continent ?

trouvèrent la mort sous les balles des bandits Perfettini, Bartoli et Santoni, Madeleine Mancini, cousine des victimes, fut accusée d'avoir été l'instigatrice du massacre et condamnée aux travaux forcés à perpétuité par le cour d'assises de Bastia, le 26 février 1923. Son avocat était M^r de Montéra.

Actuellement, Madeleine Manenti, dont la santé décline de jour en jour, achève sa malheureuse vie à la maison centrale de Montpellier. Mais sa cause a trouvé d'ardents défenseurs, qui, soutenant des principes nouveaux, sont parvenus à convaincre de faux témoins un des principaux remparts à charge, nommé

Un nouveau procès devait donc venir devant le jury courtois, après deux années d'efforts en faveur d'une révision enfin accordée. Mais, cette fois, Toussaint Vallé devait y être pris à partie par Madeleine Mancini et ses avocats, M^{rs} Henry Torrès et de Montiers. Sur leur demande, l'affaire vient d'être renvoyée à une session ulté-

On prête même aux avocats et au ministère public, le procureur général Ganger, l'intention de demander le renvoi de ce procès sensationnel devant une cour d'assises du continent, en raison de certaines pressions qui menaçaient de s'exercer sur les témoins.

This image shows a blank, aged, cream-colored page, likely an endpaper or flyleaf of a book. The paper has a slightly textured appearance with some faint smudges and discoloration, particularly along the edges, suggesting it is old. There is no text or other markings on the page.

savons de marque réunis. N'est-ce pas la preuve indiscutable de sa supériorité. Économique à l'achat. Cadum est également économique à l'usage. Un très long séchage le débarrasse de toute trace d'humidité. C'est ce qui le rend dur et durable.

Un savon très dur, utilisé jusqu'à la dernière parcelle.

2

1

PARIS (23 février) : MARINIA : au sol
6; sous sol: +3; MINIMA : au sol +3;
sous sol +3.
DÉPARTEMENTS (23 février) : Antibes

Probabilités pour aujourd'hui
ETAT DU CIEL. — Régions Sud et Sud-est : beau sur ou peu nuageux. Ailleurs :

Une conférence de M. Yves Mirande
Sur une affiche théâtrale, le nom

NOUVELLES DIVERS

Yves Mirande est un maître de cet art subtil qui consiste à dire sous forme

bert, 292, avenue Jean-Jaures, a été
travé par le feu, 250.000 francs de
ENQUÊTE-LIAIS-BAINS. — Mise en li-
— M. Jean Lacôte, le meurtrier du
siste avant de sa femme, a obtenu

proposait une version des Oiseaux d'Aristophane et qui répond, définitivement, à la question : « Ah ! non, n'est-ce pas, pas de documentaire, à aucun prix ».

La commission de la marine militaire, réunie hier matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Appell, a adopté, par 15 voix contre 1, la motion suivante :

M. Hubert BOSSAC, inspecteur au ministère de police du quartier du Calvaire, vient d'être décoré de la médaille militaire et de la médaille du dévouement. Cette dernière distinction a été spécialement conférée à M. Hubert BOSSAC, pour ses services rendus.

Après avoir entendu un exposé de son président, M. Bergeon, sur l'insituation du ministère de la défense nationale, et procédé à un échange de vues, ont été élus, par un vote unanime, les membres suivants :

HOTEL PARTICULIER
Très belle affaire, terrain 1.100 m²
deux rues, sur Bois de Boulogne,

Le sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique et aux sports avait mis sur pied plusieurs projets, avant d'être nommé secrétaire général de la Fédération française de la voile. Téléphone pour visiter Océan :

Alors qu'il est question de créer une direction, Et, bien évidemment, ces services formeront, au ministère de l'ins-

Le cabinet Tardieu devant les Chambres

LES DÉBATS au Palais-Bourbon

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

Une seule question obsède M. Brocard : les intentions ministérielles sont-elles en faveur d'une aviation militaire homogène, ou pour une dispersion qui équivaudrait en fait à une destruction de notre flotte aérienne ?

Voici encore MM. Renaitour et Béguyer, deux « jeunes ». Le premier, très brun, au buste en buste, un feuillet dans lequel il déplore la suppression du ministère de l'Air. Le second, très blond, confronte la politique extérieure du parti radical avec celle du gouvernement pour en souligner les différences, principalement en ce qui concerne, d'une part, la création d'une police internationale qui doit être selon lui contemporaine du désarmement national, et d'autre part, l'arbitrage qu'il souhaite voir se développer « au-dessus » et non « au-dessous » des traités.

Orateur mandaté, M. François Albert s'acquiesce longuement de son « mandat ».

Il analyse avec malice ce qu'il considère comme des contradictions dans l'attitude gouvernementale de M. André Tardieu, amuse tout le monde par ses saillies, puis tout d'un coup prend un ton grave pour reprocher au président du conseil de mépriser au fond l'opinion publique et de discréditer le régime parlementaire.

Enfin M. Casca déclare qu'il attendra les explications et les apaisements du gouvernement en ce qui touche la question de notre aviation avant de prendre position.

Incertitude...

La-dessus, et après avoir communiqué les ordres du jour, M. Fernand Bouisson s'apprête à donner la parole à M. Edouard Herriot. Mais ce dernier veut entendre d'abord M. André Tardieu, et déclare qu'il retire son ordre du jour, le président du conseil demeure impassible à son banc.

Incertitude. Enfin, M. Bouisson tranche la question : c'est M. Prosper Blanc qui, en défendant le projet de loi, déclare avec des éclats intermittents dans la voix qu'il accordera sa confiance au nouveau gouvernement.

Et maintenant, M. André Tardieu maintient le banc ministériel. Un profond silence s'établit comme par enchantement.

Le discours du président du conseil

Pour commencer, des remerciements formulés sur un ton de modestie souriante, pour la bienveillance avec laquelle la Chambre a accueilli la lecture du programme gouvernemental :

Ce que nous allons faire, tout le monde sait, par le fait.

Réponse aux critiques

Et sans plus tarder, l'orateur, d'une voix claire, en « débat » et « complicité », fait fait des effets oratoires inutiles, entreprend de répondre aux critiques formulées par les différents interpellateurs.

On a paru surpris de la création du ministère de la défense nationale :

Au vrai, c'est cette surprise qui me surprend.

L'idée de la fusion des trois ministères n'était-elle pas déjà répandue dans les milieux techniques ? M. Painlevé lui-même n'en était-il pas fait l'apôtre ? Et les raisons nationales et internationales les plus impérieuses n'exigent-elles pas une simplification, une concentration de tous les moyens de défense qui seuls permettront de réaliser ces économies budgétaires après lesquelles soupirent tous les peuples ?

A droite on applaudit.

Le ministère de l'air

Passons à la question de l'air maintenant. M. André Tardieu tient à souligner tout d'abord la pureté de ses intentions :

Moi, vouloir le supprimer ou simplement même le modifier, cela n'est pas de mes intentions. Vous n'y pensez pas.

Sur la question de l'air, tout le monde sait, par le fait, que nous nous sommes livrés à de longues et sérieuses études.

C'est la première fois que j'en entends parler en des termes aussi flatteurs.

Non. Notre aviation, qui est en ce moment éparpillée comme les doigts d'une main, ne pourra que gagner en unité et en vigueur quand sera appliquée effectivement une réforme dont, par ailleurs, le dossier avait été préparé de longue main.

Economies

Il en va de même pour la marine marchande, que M. André Tardieu tient à donner à M. Léon Meyer tous ses appaisements : c'est la crise mondiale qui est responsable du marasme dont elle souffre.

Quand la crise sera passée, ce sous-sécretaire entrera en convalescence tout aussi bien que s'il était resté ministre.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces suppressions simultanées ?

Réponse : pour des raisons d'économies tout simplement.

Nous avons créé des ministères quand nous étions dans la période d'aisance, nous les supprimons dans la période de crise.

La réforme électorale et le budget

Un peu de politique à présent, mais à peu.

La réforme électorale ? Le président du conseil se dit héritier de Clemenceau et de Poincaré qui abandonnèrent la Chambre à elle-même en cette matière.

La date des élections ? Le président du conseil s'en est expliqué suffisamment dans la déclaration ministérielle. Il ajoute un simple mot pour préciser qu'il rend solidaire du vote du budget :

Vous savez tous dans la même préoccupation, de ce que le cabinet de M. Tardieu a fait pour le budget.

Derechef les applaudissements éclatent chaleureux.

Politique extérieure

Enfin, nous voici arrivés au grave problème des réparations et du désarmement.

Sur le premier point le chef du

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

M. André Tardieu, président du conseil, a lu, à la tribune de la Chambre, et M. Paul Reynaud, garde des sceaux, et la tribune du Sénat, la déclaration ministérielle dont voici le texte :

Messieurs,

Nous sommes appelés à accomplir une tâche, qui, limitée dans le temps, peut, par certaines de ses parties, commander l'avenir.

En effet, deux ordres de négociations internationales sont en cours — les unes relatives au règlement des réparations et des dettes ; les secondes à la réduction des armements.

Nous nous affirmons, à cet égard, solidaires du précédent cabinet, dont les décisions nous ont permis de nous en tenir à la politique étrangère.

Les réparations

En ce qui concerne les réparations, la thèse française n'exige pas de longs commentaires. Elle se résume dans la notion de contrat, qui permet des ajustements librement négociés, mais exclut la réputation des signatures.

Le désarmement

En ce qui touche la réduction des armements, le projet présenté à Genève par la délégation française comporte une réduction de 50 % du S.D.N., la création d'une force internationale, l'organisation de la paix par l'assistance mutuelle, l'interdiction de l'internationalisation des armes offensives et, comme conséquence, la limitation des dépenses militaires.

Le gouvernement de la République a, jusqu'ici, seul à offrir à la conférence, en collaboration avec les travaux de la commission préparatoire, un tel ensemble de dispositions immédiatement exécutoires. L'acceptation de notre projet rendrait possible, sans délai, une importante réduction des dépenses militaires, auxquelles le monde consacre, chaque année, 110 milliards de francs.

Notre pays a le droit de rappeler que, depuis la signature du pacte de la S.D.N., il a spontanément réduit du quart ses effectifs, de moitié le nombre de ses divisions, des deux tiers la durée du service militaire. Ses actes d'hier répondent par conséquent à ses résolutions d'aujourd'hui et de demain.

La conférence de Lausanne

La France entière s'est réjouie de l'accord récemment conclu, pour la préparation de la conférence de Lausanne, par M. Pierre Laval avec la Grande-Bretagne. Elle aspire à une entente générale avec ce noble pays. Vouloir toutes deux la paix par le droit, la France et la Grande-Bretagne constituent, quand elles sont d'accord, la plus forte caution de l'une et de l'autre. Et ceci leur dicte leur devoir.

Par ses amitiés traditionnelles ainsi que par les relations de confiance qui l'unissent, en Europe et hors d'Europe, aux autres nations, la France continuera de servir la cause de la paix, qui est celle de tous les Français.

Les peuples, à qui nous a opposés la guerre subie par nous, savent qu'ils peuvent compter, de notre part, sur une attitude loyale et généreuse, qui, dans l'exercice d'une réciprocité nécessaire, permet les rapprochements d'intérêts et d'idées.

Le précédent gouvernement en a pris l'initiative, en créant la commission franco-allemande, dont les travaux se poursuivent avec succès.

De la lutte des partis, je ne dirai rien.

gouvernement est catégorique : le seul discours prononcé, y a un mois, par M. Edouard Herriot, était l'unanimité des applaudissements.

Voilà ma référence. Je n'en veux pas d'autre.

Sur le second point M. André Tardieu s'élève plus longuement : sans vouloir encore faire des déclarations anticipées qui pourraient gêner notre action à Genève, il ne peut s'empêcher de signaler le caractère périlleux de la thèse selon laquelle l'arbitrage de la justice internationale, au-dessus des traités... A quelles aventures « révolutionnaires » ne risquerait-elle pas de nous conduire ?

On a critiqué — l'orateur le sait bien — le projet présenté par le gouvernement français... Pourtant...

Ce projet français est ce qu'il est, mais le projet présenté par le gouvernement français n'est pas de cinq ou dix ans.

On applaudit encore.

La fin approche. L'orateur déplore une fois de plus la passion qui anime parfois les différentes parties de la Chambre, puis, en manière de péroraison, il adresse un vibrant appel à ses collègues pour que dans les dernières semaines de la législature ils fassent tout leur métier et le fassent bien.

Acclamations prolongées.

M. Edouard Herriot intervient

Le député du Rhône, en guise de préambule, s'élève contre la mesure prise par M. André Tardieu de séparer les services de l'aviation commerciale de ceux de la guerre, qui sont unis par tant de liens. Et d'ajouter :

D'autre part, dans ce projet de réorganisation, les colonies restent en dehors. Nous ne reprochons pas au président du conseil ses intentions, nous lui reprochons de les avoir improvisées.

Passant à un autre ordre de préoccupations, le maire de Lyon se félicite ensuite de voir que la réforme électorale ait été examinée par le Sénat et par la Chambre même.

Puis, abordant la question de la politique extérieure, le député radical déclare que l'unanimité devant les problèmes qui se posent aurait pu également se faire sous l'égide d'un homme de gauche et il fait alors l'éloge de M. Painlevé qui devait réaliser, dit-il, cette union de tous les Français à certaines manœuvres ne l'avaient empêché de réussir.

Conclusion : M. Herriot déclare qu'il votera contre l'ordre du jour de confiance.

M. Franklin-Bouillon lui succède à la tribune, et il déclare, dit l'abbé, que lui non plus n'accordera pas sa confiance au gouvernement.

Il proteste, après tant d'autres, contre la centralisation dans un mi-

rien dans cette déclaration. Il ne dépend pas de nous de la supprimer. Mais il dépend de nous d'empêcher qu'elle porte préjudice aux intérêts permanents du pays.

Le budget

Il faut, avant les élections, — et le gouvernement y veillera, — voter le budget. La France, bonne ménagère, aime que ses comptes soient en ordre, quand l'heure vient pour elle de prononcer sur ses élus. Dans l'intérêt de nos finances et des institutions républicaines, c'est le premier de nos devoirs.

Le gouvernement espère que les partis admettront sans exception, le vote rapide de ce budget. Il semble qu'ils y soient disposés.

Les élections

La fixation de la date des élections, dans les délais définis par la loi, est une prérogative du pouvoir exécutif. Cette prérogative sera exercée en toute impartialité, avec la seule préoccupation de bien servir l'intérêt public.

Les débats passionnés, auxquels ont donné lieu le mode de scrutin et la loi électorale, exigent l'accord des deux assemblées. Il est donc facile de les considérer de sang-froid. Le gouvernement ne saurait, bien entendu, s'y méler, mais ne s'interdit pas d'en souhaiter l'apaisement.

La crise économique

Restent les difficultés économiques. Le chômage est la douleuruse expression. Notre agriculture souffre. La première, et la plus importante, de nos mesures doit être la sauvegarde d'un péril mortel, doit être la défense avec vigilance. Notre industrie et notre commerce réclament également l'active sollicitude des pouvoirs publics.

La situation de la France, moins grave que celle d'autres pays, est, par beaucoup de points, délicate et délicate. Mais elle n'est pas, en fait, délicate. M. Léon Blum reprend son explication interrompue.

C'est une amonestation à la majorité. Un scrutin public est ensuite ouvert sur l'ordre du jour de M. Pic, accepté par le gouvernement, qui pose la question de confiance, et conclut en ces termes :

La Chambre, attachée fidèlement à l'organisation de la paix dans le respect des traités,

Approuve les déclarations du gouvernement, lui exprime sa confiance.

Et, reprenant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Le vote

On vote, on pointe, et vingt minutes après, par 309 voix contre 232, l'ordre du jour de confiance est adopté. Applaudissements. Et l'on se sépare à 23 h. 30. Jeudi matin et soir : budget... D. C.

Un pénible incident

Pendant la lecture de la déclaration ministérielle, à la Chambre, un spectacle s'est produit. M. Adrien Thivaut, âgé de 50 ans, chimiste, demeurant 51 avenue Ledru-Rollin, s'affaissa soudain. Transporté sur une civière au cabinet médical du Palais-Bourbon, il reçut les soins de M. Ducas, qui, après l'avoir soigné, le remit à la garde de sa famille.

M. Ducas, qui, après l'avoir soigné, le remit à la garde de sa famille, déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

M. Ducas déclara que le malade était en danger.

LA SÉANCE au Luxembourg

La cour confirme le jugement dans l'affaire des Affrèthes Réunis en accordant le bénéfice du sursis à deux des condamnés.

La nouvelle chambre de la cour, présidée par M. Jousset, a rendu, hier, après-midi, son arrêt dans l'affaire des Affrèthes Réunis. Elle a confirmé purement et simplement le jugement de la chambre correctionnelle, rendue pour avoir enfreint et infraction à la loi sur les sociétés, contre les directeurs et administrateurs.

M. Jousset a prononcé le bénéfice du sursis à deux des condamnés, en ce qui concerne la prison. Elle a, d'autre part, réduit les amendes qui avaient été infligées à MM. Jean Stern et Balandra. Dans des conditions, M. Jean Stern, directeur des Affrèthes Réunis, administrateur de la Compagnie des Affrèthes Réunis, est condamné à dix-huit mois de prison, deux ans de sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

L'accident de la rue de l'Ourse

Le 27 avril dernier, un triste accident se produisit rue de l'Ourse, à proximité de la gare Montparnasse. Une voiture, conduite par un chauffeur, heurta un piéton, qui fut tué sur le coup.

Le chauffeur fut arrêté et conduit au poste de la rue de l'Ourse. Il fut accusé de homicide involontaire.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

AU PALAIS AU PARLAMENTAIRE

La cour confirme le jugement dans l'affaire des Affrèthes Réunis en accordant le bénéfice du sursis à deux des condamnés.

La nouvelle chambre de la cour, présidée par M. Jousset, a rendu, hier, après-midi, son arrêt dans l'affaire des Affrèthes Réunis. Elle a confirmé purement et simplement le jugement de la chambre correctionnelle, rendue pour avoir enfreint et infraction à la loi sur les sociétés, contre les directeurs et administrateurs.

M. Jousset a prononcé le bénéfice du sursis à deux des condamnés, en ce qui concerne la prison. Elle a, d'autre part, réduit les amendes qui avaient été infligées à MM. Jean Stern et Balandra. Dans des conditions, M. Jean Stern, directeur des Affrèthes Réunis, administrateur de la Compagnie des Affrèthes Réunis, est condamné à dix-huit mois de prison, deux ans de sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

L'accident de la rue de l'Ourse

Le 27 avril dernier, un triste accident se produisit rue de l'Ourse, à proximité de la gare Montparnasse. Une voiture, conduite par un chauffeur, heurta un piéton, qui fut tué sur le coup.

Le chauffeur fut arrêté et conduit au poste de la rue de l'Ourse. Il fut accusé de homicide involontaire.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 100 francs.

Le chauffeur fut condamné à six mois de prison, avec sursis, et à une amende de 3.000, 500 et 10

